


DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE REDON


SMICTOM DES PAYS DE VILAINE
Maison Communautaire
36 rue de l'Avenir
35550 PIPRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 février 2018

Le mardi deux mille dix-huit, le mercredi 14 février 2018 à 19 h 30, le Comité dûment convoqué le 02 février 2018 s'est réuni dans la salle du conseil à PIPRIAC, sous la Présidence de Madame Christine GARDAN, Présidente.

M. BOURGEAULT Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS : RENAULT Christian, BEGUINEL Didier (suppléant), BOURGEAULT Jean-Claude, HUBERT Armelle (suppléante), GARDAN Christine, TEILLARD Louis, MACE Christophe, HAISSANT Gérard, THOMAS Pierre, LEBAIN Alexandre, RIDARD Maryse, LEMOINE André, THEAUDIERE Eric, MORICEAU Marie-Françoise, BIORET-ALEXANDRE Marie-Anne, GAUDICHON Jean-Michel, CHAMPION Isabelle, THILLOU Yves, CROSLARD Pascal, QUINTIN Annie, HALLIER Catherine, LERAY Loïc, MAHE Roseline, MERCIER José (suppléant), HOUSSIN Raymond, CHAUDAGNE Michel, REBOUX Pierre-Yves, COUDRAIS André-Jean, PITRE Rémi, ROUAUD Alain, TROUBOUL Jean-Paul, RAZE Marc, GEFFLOT Bernard, PITRE Roger, BAUDU Gérard, MAHE Yvon,

POUVOIRS : MOISDON Franck à BIORET-ALEXANDRE Marie-Anne, LEPRETRE Christian à THILLOU Yves, RUFFAULT Joseph à CROSLARD Pascal, GARCIA Joël à LERAY Loïc,

ABSENTS : LAURENT Yann, COTTIER Catherine, MENUET Didier, DENIEL Franck, FRESIL Gwénaél, LE CHENECHAL Didier, CORDUAN Frédéric, HERVE Gérard, COUDRAIS Ronan, BAUDU Jérôme, JOUIN Alain, ROBERT Céline, ROCHE Hervé, CHEVAL Véronique, TOMAS Franck.



Nombre de délégués	
- en exercice	55
- pouvoirs	4
- présents	36
- absents	15

18.07: Groupement de commande pour l'achat d'analyses des produits issus de la valorisation organique des déchets ménagers

Le Smictom des Pays de Vilaine est une des 16 collectivités adhérentes du Réseau Compost Plus.

Lors de la dernière assemblée générale en octobre 2017, l'association a proposé un groupement de commandes à l'ensemble des adhérents réalisant des analyses sur le compost.

Lors de cette assemblée générale, le Smictom des Pays de Vilaine a été identifié pour assurer la coordination de cette commande groupée avec le soutien du chargé de mission de l'association, notamment pour le recensement des besoins et la rédaction du dossier de consultation des entreprises.

Il s'agit donc de constituer un groupement de commandes auquel pourront adhérer toutes les collectivités intéressées. A ce jour, six collectivités ont manifesté leur intérêt pour participer à ce

premier groupement : le Smictom des Pays de Vilaine (35), le SMICVAL (33), la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (38), le SM4 (68), le Syndicat Centre Hérault (34), la Communauté de communes de Puisaye Forterre (89).

En tant que coordonnateur, le Smictom des Pays de Vilaine se chargera de la procédure de passation du marché jusqu'à sa signature et sa notification, La Commission d'Appel d'Offres du groupement sera celle du Smictom des Pays de Vilaine.

Un acte d'engagement unique sera signé par le coordonnateur avec le candidat retenu, mais chaque membre du groupement restera responsable de son exécution (commandes, réception, paiement des factures au fournisseur).

Les membres sont liés pendant la durée du marché, c'est-à-dire que chaque collectivité ne peut entrer et sortir du groupement qu'à l'occasion du lancement d'une nouvelle consultation. La durée du marché pourra être courte (pour intégrer plus fréquemment des nouveaux membres) ou longue (pour bénéficier de meilleurs tarifs).

Proposition : Le Comité Syndical,

Article 1 : DECIDE de la constitution d'un groupement de commandes avec les collectivités intéressées pour l'achat d'analyses des produits issus de la valorisation organique des déchets ménagers.

Article 2 : DECIDE que la commission du groupement sera la commission d'appel d'offres du Smictom des Pays de Vilaine.

Article 3 : MANDATE la Présidente pour signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'analyses des produits issus de la valorisation organique des déchets ménagers.

L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la proposition de la Présidente.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
C.GARDAN

